

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali - M. AKA Alain - COMBES Laurent - CALIZ Serge – GROS André - Mme DURAND Emmanuelle – PARIS René - Mmes - COLAS-MARTIN Gaëlle – MERIC Muriel - M. MARTINEZ Harold

EXCUSES : Mme LAVIGNE Sandrine - M. JOST Jean-Marc - Mme SENTENAC Anne-Sophie - LOUMAGNE Pierre-Albert.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DOYEN-CHAPPE Magali.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 Janvier 2018 : unanimité

SDEHG : Nouvelle procédure pour le traitement des travaux urgents

N° 2018 02

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € ;

- Charge Monsieur le Maire :

✚ d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;

✚ de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;

✚ de valider la participation de la commune ;

✚ d'assurer le suivi des participations communales engagées.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité

Enquête publique DENJEAN GRANULATS

N° 2018 03

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le dossier d'enquête publique concernant la demande de la société DENJEAN GRANULATS d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux sur les territoires de SAINT-ELIX et SAINT-JULIEN.

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'une zone de 29h dont 19ha exploitable, 11 sur St Elix sur une durée de 20 ans. La réhabilitation de cette zone est prévue à hauteur de 60 % avec un lac de 9ha sur Saint-Julien et totalement en terre agricole sur St Elix.

Le conseil municipal constate la conformité de ce projet au plan local d'urbanisme et émet un avis favorable sous réserve du maintien en bon état des chemins et routes communales tout au long de l'exploitation, et la restitution en bon état après usage.

CLOTURE DE LA REGIE D'AVANCE

N° 2018 04

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la clôture de la régie d'avance utilisée par les services administratifs pour les frais d'affranchissement, car la commune a signé un contrat professionnel avec la Poste qui procède à une facturation mensuelle des timbres.

Le Conseil Municipal :

- Décide de clôturer la régie d'avance utilisée pour les frais d'affranchissement.
- Mandate Monsieur Le Maire pour toute démarche liée à ce dossier.

TERRAINS BENAC

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le terrain de la famille Bénac, situé entre leur maison et le château, est en vente sur le Bon Coin pour un prix de 216 000 €. Après discussion, le conseil municipal partage l'avis que ce terrain en zone Au, situé en plein cœur du village serait tout à fait approprié pour accueillir le projet de zone de commerces. Dans la cadre d'un projet de dynamisation de commerce local, l'achat du terrain, pourrait être subventionné par la DETR.

TRAVAUX MAISON SAINT-BLANCAT

N° 2018 05

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le feu de cheminée qui s'est déclaré chez M. & Mme SAINT-BLANCAT le 9 février 2018. A la suite de ce sinistre, un signalement concernant les conditions sanitaires de ce logement a été fait par les pompiers. La mairie a ensuite saisi l'Agence Régionale de Santé et le Préfet a pris un arrêté de mise en demeure envers M. & Mme SAINT-BLANCAT, de prendre toutes les mesures afin d'éliminer tout risque pour la santé.

Le Conseil Municipal, vu l'arrêté préfectoral du 21/02/2018, décide:

- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions pour mettre en application cet arrêté.
- Que les frais afférents à l'élimination de ces risques seront recouverts par les voies habituelles auprès de M. & Mme SAINT-BLANCAT.

PLU : demande de subvention à la 3CG

N° 2018 06

Monsieur AKA informe le Conseil Municipal que la Communauté des Communes Cœur de Garonne a décidé de subventionner les communes pour la révision de leur document d'urbanisme à hauteur du 20 % du montant des études dans une limite de 2500€.

Il rappelle que la commune a décidé de la révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 11 Avril 2017.

Le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention de la Communauté des Communes pour la révision du PLU.
- Mandate Monsieur Le Maire pour toute démarche liée à ce dossier.

Questions diverses :

- Permanence élections des 11 & 18 mars 2018 : proposition de planning
- Planning réunions budget :
 - Vote CA : 12 Mars 2018
 - Vote budget : 10 avril 2018
 - Réunions de préparation : 12/03, 19/03, 27/03 et la 4/04.
- Réunion à prévoir sur évolution de la commune (PLU)
- Travaux fibre : pose armoire et aménagement de sécurisation.
- Point sur travaux SDEHG et mairie.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			